

DÉFINITION DU SCÉNARIO DE RESTRUCTURATION ET D'OPTIMISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE A L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu l'avis favorable du 31 mai 2017 du Conseil Communautaire pour le lancement d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma directeur eau potable d'une part et de réalisation d'un schéma directeur eau potable d'autre part,

Vu la délibération n° 2018-059 du 7 novembre 2018 portant approbation de l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle intercommunale et portant autorisation de lancement de la procédure et définition des modalités administratives et financières,

Vu la délibération n° 2019-049 du 10 juillet 2019 portant signature du marché ayant pour objet la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du 22 juillet 2021, notamment son orientation n° 2 (Axe 3 viser une utilisation raisonnée des ressources / Objectif « sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau »),

Vu l'approbation de la phase 1 « état des lieux : recueil, analyse et synthèse des données » du schéma directeur d'alimentation en eau potable par les maîtres d'ouvrage et les partenaires de l'opération,

Vu la réunion de présentation organisée le 8 juillet 2021 auprès des communes et syndicat de la Xaintrie Blanche, en présence des représentants de l'Etat, de l'ARS, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental et du CPIE,

Vu le choix opéré le 15 juillet 2021 par les collectivités de la Xaintrie Blanche en faveur d'une solution intercommunale d'alimentation en eau au détriment d'une solution cantalienne,

Vu la réunion de présentation organisée le 8 octobre 2021 auprès des communes de la Xaintrie Noire, en présence des représentants de l'Etat, de l'ARS, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental,

Vu la réunion de présentation organisée le 8 octobre 2021 auprès des communes d'Albussac, Monceaux-sur-Dordogne et Saint-Hilaire-Taurieux, en présence des représentants de l'Etat, de l'ARS, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental et du CPIE,

Vu la réunion de présentation organisée le 11 octobre 2021 auprès du syndicat des Deux Vallées et de Saint-Sylvain, en présence des représentants de l'Etat, de l'ARS, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental et du CPIE,

Vu la réunion de présentation organisée le 11 octobre 2021 auprès des communes d'Argentat-sur-Dordogne, Saint-Martial-Entraygues, Saint-Martin-la-Méanne et le syndicat des Deux Vallées, en présence des représentants de l'Etat, de l'ARS, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental et du CPIE,

Vu la réunion de présentation organisée le 28 octobre 2021 auprès du conseil communautaire en présence du Secrétaire Général de la préfecture de la Corrèze, des services de l'Etat, de l'ARS, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental et du CPIE,

Vu l'avis défavorable du 2 décembre 2021 de la commission « Eau »,

Vu l'avis favorable du 3 décembre 2021 du Bureau Communautaire,

Considérant que :

La problématique de l'alimentation en eau potable et de sa sécurisation est une thématique ancienne en Xaintrie Val' Dordogne, dont l'importance est particulièrement mise en évidence à chaque épisode de sécheresse.

Depuis les années 2000, différentes études ont été réalisées sur le thème de l'eau potable sur le périmètre communautaire. Pour autant, la sécurisation de l'alimentation en eau potable n'a pas suffisamment évolué. Et pourtant, la gestion de la ressource en eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, est un sujet majeur qui se retrouve au cœur des préoccupations locales, tant du point de vue social, environnemental, économique que de l'aménagement du territoire.

Afin de maintenir ce service et répondre à la nécessité d'assurer un bon niveau de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire intercommunal, dans un contexte où les aléas climatiques seront plus significatifs dans les années à venir, il convient d'organiser, au mieux, la production et le transport de l'eau potable, dans un souci de solidarité et d'équité.

Aussi, dans le cadre de l'objectif opérationnel de permettre aux habitants de Xaintrie Val' Dordogne de disposer d'une eau en quantité et en qualité, le Conseil Communautaire avait unanimement décidé lors de sa séance de mai 2017, et renouvelé en novembre 2018 et juillet 2019, d'assurer la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) à l'échelle intercommunale, pour le compte des communes et syndicats concernés en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés (Agence de l'Eau, ARS, DDT, Conseil Départemental).

Les années 2019, 2020 et 2021 ont permis la réalisation de la phase 1 du schéma, consacrée à la collecte des données et à l'état des lieux. Pour répondre aux problématiques identifiées, l'année 2021 a également permis de valider les objectifs du SDAEP et d'identifier les solutions techniques à mettre en œuvre, partagées avec les acteurs du territoire.

I. Contexte et finalités du SDAEP

Les problématiques de l'eau potable en Xaintrie Val' Dordogne sont multiples et complexes, sur les plans techniques et organisationnels : qualité et quantité variables de la ressource selon les communes, nombreuses prises d'eau, multiplicité d'acteurs (21 maîtres d'ouvrage sur le périmètre), capacité à investir différente selon les maîtres d'ouvrage, hétérogénéité des prix de l'eau.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et à la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne aura pour obligation d'exercer les compétences « Eau » et « Assainissement » au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Afin d'anticiper et de préparer cette prise de compétence, et ce quel que soit l'échéance, il est nécessaire, dans un premier temps, d'établir un schéma directeur visant à recenser l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissements, aussi bien sur le volet « production » que sur le volet « distribution ». Une vision supra communale et qui plus est intercommunale s'avère indispensable dans une période de choix stratégiques et où d'importants investissements seront à engager.

Aussi, la communauté de communes a engagé une réflexion commune et partagée avec les acteurs de l'eau potable, et décidé de se porter coordonnateur pour assurer la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle intercommunale. Elle est appuyée dans cette mission par son assistant à maîtrise d'ouvrage, le CPIE, et par le groupement Altereo / Dejante / Socama.

II. Concertation élargie avec les maîtres d'ouvrage

Afin de favoriser une réelle appropriation par tous les maîtres d'ouvrage des enjeux et des solutions de sécurisation qui seront à mettre en œuvre, la communauté de communes a souhaité inscrire le SDAEP dans un processus privilégiant l'échange et la concertation.

Dans un contexte évolutif, cette démarche visant à disposer d'une approche partagée a dû être adaptée au fur et à mesure de l'avancement du SDAEP. Elle s'est caractérisée par :

- De l'information continue et à tout niveau : dossier sur l'eau dans le magazine intercommunal, diffusion des présentations et de documents à l'issue des réunions, réunions de secteur, participation aux assises départementales de l'eau, visite de l'usine de production de Belloc, ...
- Des consultations par la mise en place :
 - D'un comité de pilotage, constituée à l'initiative de la Préfète de la Corrèze, pour assurer le suivi de l'étude. Il est composé de représentants de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de l'ARS, du Conseil Départemental et de la communauté de communes.
 - De réunions d'échanges et de validation avec chaque maître d'ouvrage compétent, à l'issue de l'état des lieux des infrastructures du système AEP et de l'établissement du bilan besoins/ressources (phase 1).
- De la concertation par la mise en place :
 - D'une réunion, sous le format « Conférence des Maires », avec les services de la préfecture de la Corrèze sur la question du transfert des compétences eau et assainissement en conférence des maires en avril 2021
 - D'une série de cinq temps d'échanges organisés sur cinq secteurs de la communauté de communes en juillet et octobre 2021, afin de recueillir le maximum d'informations, entendre les acteurs et favoriser l'émergence de solutions techniques.
 - D'une réunion, sous le format « conseil communautaire », avec les services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil Départemental, de l'ARS, du CPIE et des bureaux d'études en octobre 2021
 - De la commission intercommunale « Eau », dans laquelle chaque maître d'ouvrage actuellement compétent est représenté, réunie en décembre 2021.

III. Etat des lieux et diagnostic de l'eau potable

L'état des lieux et le diagnostic, phase préalable essentielle à la définition des objectifs et des solutions, ont permis de mettre en évidence les aspects suivants, caractéristiques de la situation de l'eau potable en Xaintrie Val' Dordogne (hors périmètre Bellovic):

- L'organisation actuelle de la maîtrise d'ouvrage :

Actuellement, la production, le transport et la distribution de l'eau potable sont assurés par un grand nombre d'acteurs (21 maîtres d'ouvrage), ce qui ne favorise pas l'identification et le portage des solutions optimisées. Dans le cadre du SDAEP, il a été souhaité de favoriser les échanges, notamment sur la nécessité de développer une solidarité sur le territoire intercommunal afin de favoriser le portage des projets de sécurisation et répondre aux enjeux de demain (adaptation au changement climatique, mutualisation des moyens, renouvellement du patrimoine, ...)

- Une ressource en eau fragile

Sur le territoire intercommunal, l'eau potable est majoritairement issue des eaux souterraines qui sont très limitées d'un point de vue quantitatif en raison de la géologie corrézienne (socle granitique). La seule ressource superficielle utilisée (La Glane) tarit lors des étiages sévères en raison de sa situation en tête de bassin. La production d'eau potable repose sur un grand nombre de ressources, à savoir 83 captages et forages, fortement soumises au changement climatique en cours.

Les étés 2019 et 2020 sont symptomatiques des défis à relever dans les années à venir. Ce sont ainsi 10 communes de la Xantrie blanche qui ont été contraintes durant ces étés de citerner de l'eau potable pour leur population et leurs activités.

De surcroît, à l'issue du diagnostic, 17 communes présentent un déficit dans leur bilan besoin-ressources, c'est-à-dire à l'occasion de la survenue simultanée d'un étiage sévère des ressources et du jour de pointe de consommation annuelle. Cette approche se veut sécurisante, ce qui se justifie par le contexte de changement climatique (renforcement, prolongation et décalage dans le temps des situations d'étiage dans des proportions difficiles à anticiper).

Il est par ailleurs constaté que deux communes présentent un bilan quasiment à l'équilibre. La baisse des débits constatée sur certaines unités de distribution au cours des cinq dernières années laisse à penser que cet équilibre est précaire et fragile.

Enfin, il convient d'ajouter la nécessité d'abandonner certaines ressources en raison d'une problématique qualité. C'est notamment le cas pour les sites présentant des métabolites de pesticides, du radon ou de l'arsenic.

- Des sites de production nécessitant d'importantes mises aux normes

Une très grande majorité des unités de distribution (UDI) produise de l'eau non-conforme, notamment en terme de conductivité. Sur les 51 UDI que comptent le territoire, 84 % devraient engager des travaux pour assurer sa reminéralisation.

- Un prix de l'eau qui ne prend pas en compte le renouvellement du patrimoine

Le prix de l'eau potable moyen en 2018 est de 1,76 € TTC/m³, avec de grandes disparités entre collectivités. En première approche, il s'avère que les prix pratiqués ne sont pas assez élevés puisqu'ils n'intègrent pas le renouvellement du patrimoine. Des échantillonnages de taux de renouvellement des réseaux ont été opérés sur des communes et il est évalué à 0,4 %/an, soit 240 ans de durée de vie ! Il est donc indispensable de sensibiliser les collectivités sur les enjeux financiers du renouvellement des réseaux vieillissants qui ont été mis en place il y a plus de 50 ans. De fait, d'inciter à l'atteinte d'un prix de l'eau à même de sécuriser leurs amortissements.

- *Des pertes d'eau dans les réseaux*

Sur les 1,150 millions de m³ d'eau produites sur le territoire intercommunal chaque année, seulement 880 000 m³ arrivent au robinet du consommateur, le reste étant perdu en fuites diverses. Cela représente un rendement moyen de 76,5 %, avec une grande disparité entre collectivités (de 55% à 91%). Les actions à engager aujourd'hui sur cette thématique concernent l'amélioration de la connaissance du patrimoine et le suivi du réseau.

- *Un diagnostic de sécurisation*

Le diagnostic de sécurisation en eau potable de Xaintrie Val' Dordogne a consisté, d'une part, à identifier les insuffisances et les secteurs déficitaires en période de sécheresse et de pointe de consommation et, d'autre part, à évaluer la vulnérabilité de chaque collectivité.

IV. Objectifs, cibles et actions générales à mettre en œuvre

A l'issue du diagnostic partagé avec les acteurs, un objectif majeur et capital du schéma a été défini afin de répondre aux problématiques du territoire : assurer une sécurisation quantitative et qualitative de la production d'eau potable.

A l'heure actuelle, plus de 40 % de la population intercommunale ne bénéficie pas d'un approvisionnement sécurisé en eau potable. Pour résoudre ce problème, il s'avère nécessaire d'engager des travaux structurants.

Après 9 mois d'études, d'échanges et de concertation avec les différents acteurs, plusieurs solutions ont été définies à l'échelle intercommunale pour assurer une sécurisation qualitative et quantitative de la production d'eau potable. Les solutions sont présentées sous forme synthétique en annexe 1 (tableau des comparaisons des scénarios 1, 2, 3-1 et 3-2).

Au regard de l'objectif de sécurisation, de solidarité territoriale et de la nécessaire mutualisation, il est proposé de retenir le scénario consistant en la substitution des ressources existantes par une ressource unique. Ce scénario 3 présente l'avantage :

- d'assurer une desserte en eau potable en quantité et en qualité pérennes à l'ensemble de la population intercommunale
- de présenter un coût de revient le moins élevé parmi tous les scénarii envisageables, au regard des financements mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département de la Corrèze.
- de présenter les coûts de consommation électrique les moins élevés parmi tous les scénarios étudiés.
- d'impacter à minima les milieux aquatiques du territoire (GEMAPI, ...).
- d'offrir la possibilité de réutiliser les ressources substituées à d'autres usages, notamment agricoles.

Le SDAEP prévoit également une programmation de l'opération dans le temps et par territoire, en fonction du caractère prioritaire des travaux :

- Court terme (2022-2026) :
 - o Réalimentation de la Xaintrie Blanche depuis le réseau d'Argentat
 - o Réalimentation du camping du Gibanel depuis le réseau d'Argentat
 - o Sécurisation partielle de la Xaintrie Noire par création d'interconnexions

- Moyen terme (2026-2030)
 - o Réalimentation de Saint-Martial/Saint-Martin/Saint-Bazile par Argentat par création d'une usine de production
 - o Abandon de toutes les ressources existantes de la Xaintrie Blanche et réalimentation totale par le réseau d'Argentat
 - o Export vers Laguenne

- Long terme (post 2030)
 - o Réalimentation de la Xaintrie Noire par Argentat et abandon de toutes les ressources existantes
 - o Réalimentation de Monceaux, Saint-Hilaire et Albussac par le syndicat Bellovic (la rive gauche de Monceaux serait alimentée par le réseau d'Argentat)
 - o Export vers le syndicat des Deux Vallées par abandon de certaines ressources.

Cet échelonnement dans le temps induit qu'il n'est pas nécessaire de substituer dans l'immédiat l'ensemble des ressources situées sur le territoire intercommunal. Elle présente également l'avantage de trouver une solution quasiment immédiate aux problèmes d'approvisionnement rencontrés par la Xaintrie blanche.

Le SDAEP ainsi défini permet :

- d'une part, de donner les grandes orientations au niveau des solutions techniques. Il crédibilise les démarches engagées par le territoire auprès des partenaires, en particulier l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental de la Corrèze.
- d'autre part, d'identifier les maîtres d'ouvrage compétents. Il est en effet important de rappeler que des études « locales » seront ultérieurement nécessaires pour compléter les éléments de connaissance, affiner les propositions et pour la mise en œuvre des travaux, dont la maîtrise d'ouvrage demeure communale ou syndicale.

Il est enfin utile de rappeler que le SDAEP intercommunal ne s'arrête pas au choix d'un scénario de restructuration et d'optimisation de la ressource en eau. Les travaux d'élaboration du SDAEP doivent se poursuivre par l'établissement d'un programme opérationnel de travaux et d'action, par l'établissement d'un zonage de desserte en eau potable et par l'établissement d'un plan d'actions pour réduire les fuites.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire approuve le scénario suivant les échéances calendaires mentionnées ci-avant, afin d'assurer un bon niveau de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire intercommunal en substituant à terme les ressources existantes par une ressource unique fiable.

Article 2 : Le Conseil Communautaire s'engage à réviser le scénario mentionné à l'article 1 dans l'hypothèse où les maîtres d'ouvrage actuellement compétents communiqueront les résultats de leurs investigations (essais de pompage longue durée et détermination du débit d'exploitation avec analyse d'eau à l'appui) démontrant leur capacité à fournir continuellement de l'eau en qualité et en quantité.

Projet

